

Système d'étanchéité liquide à base d'élastomère de polyuréthane

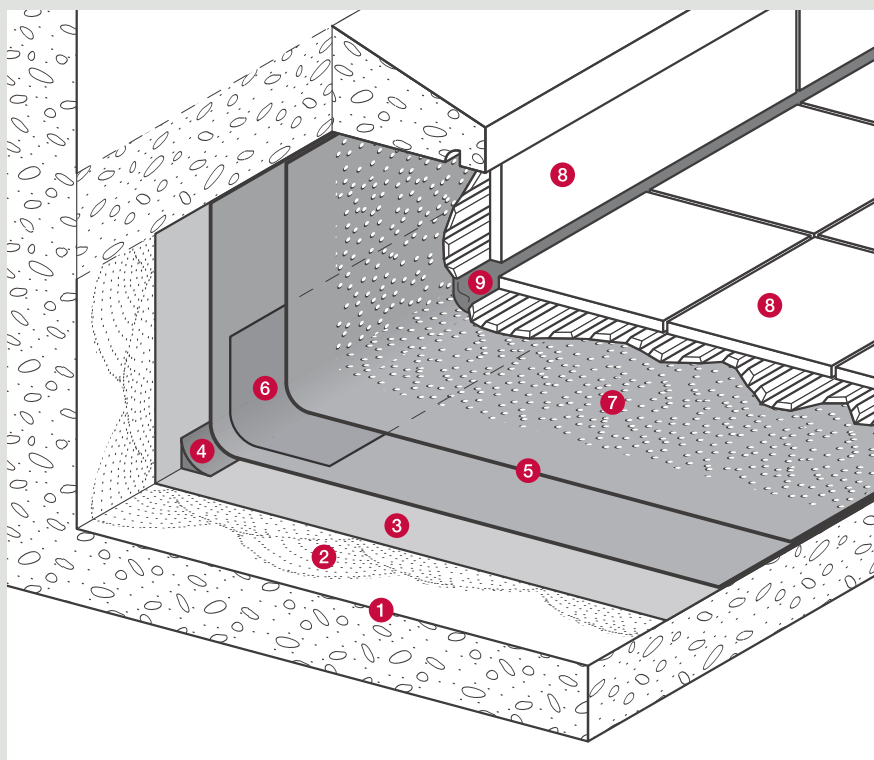
Parathane système 3

Pente
1,5 à 5 %

Classe
APSEL
SE3

Classe
APSEL
SP3

MO
protection
dure



- 1 Support en maçonnerie (béton armé, dalles, chapes adhérentes, etc.)
- 2 Préparation du support (nettoyage, ponçage abrasif, sablage, grenailage, etc.)
- 3 Primaire: Parathane Primer appliqué en 1 couche (100 à 350 g/m² selon porosité du support)
- 4 Chanfrein en Parathane Mastic
- 5 Revêtement d'étanchéité Parathane Coating à raison de 1,8 kg/m² et d'épaisseur > 1,5 mm (appliqué en 2 couches au minimum)
- 6 Armature de renfort Parathane Mat
- 7 Couche d'accrochage mécanique: 2 à 3 kg/m² de silice calibrée Parathane Silica Medium soupoudrée à refus sur la résine fraîche
- 8 Revêtements collés
- 9 Joint souple avec Parathane Mastic

Exemples d'application

- Étanchéité des toitures-terrasses, balcons, coursives, escaliers, à usage privatif ou public, avec revêtement collé.
- Étanchéité des planchers intermédiaires et des parois verticales des salles d'eau, cuisines, sanitaires, pièces humides, douches, salles de bain avec revêtement collé à usage privatif ou public, plages de piscines.

- Autres supports: des supports en carrelage, pierre, ancienne étanchéité, pavés de verre, etc. sont également admissibles voir le CCP Parathane.
- Primaire d'adhérence: il doit être adapté à la nature et la siccité du support.
- Astuce: un choix de couleurs différentes entre les couches facilite l'auto-contrôle du recouvrement des couches par l'applicateur.
- Angle de relevé: sur supports horizontaux et verticaux monolithiques (ex: béton armé), Parathane Mat est facultatif.

- Revêtement collé: carreaux de céramique ou pierre dure collé au mortier-colle ou autres revêtement admis dans le CCP Parathane. Choix du revêtement en fonction de l'usage prévisible.
- La protection en tête et la hauteur de relevé sont conformes au DTU 20.12, DTU 43.1 ou aux dispositions des Règles APSEL (notamment hauteur de traitement sur parois des locaux humides).
- Climat de montagne: emploi du système non prévu en plancher extérieur.

Pour en savoir plus

- CCP Parathane
- DTU 20.12
- DTU 43.1
- Règles APSEL

- Plancher chauffant: sont admis les systèmes par chauffage de base par le sol (régime peu variable) de température au niveau du SEL < 28 °C. Les conditions de mise en œuvre sont indiquées dans le CCP Parathane.